

Edition du "REVEIL DU NORD" 120 bis, rue de Paris, LILLE Bureaux à PARIS, 43, boulevard Haussmann (9^e)

La plus forte vente de la région

Directeur : Eug. GUILLAUME

BUREAUX : ROUBAIX 45, Rue de la Gare, 45 TOURCOING 2 Place de l'Hôtel-de-Ville, 2

Nos voies d'eau sont embouteillées

Ce qu'il faut faire pour remédier à cet état de choses préjudiciable à tout le monde :

Il y a un an et demi environ, le stock des péniches chargées était entre Béthune et Cunchy de 100 à 120. Mardi, il était de 148...

Aujourd'hui, la situation se complique, car il y a également un amas entre Meurchin et Douvaines et les conséquences peuvent être plus graves...

Il ne faudrait pas non plus que les péniches chargées dans les rivages en Amont de Cunchy ; à Violaines, Meurchin, Lens, Courrières, Lévain, Ostricourt, Douvaines, Escarpelle, Aniche...

Recherchons donc les causes des conséquences graves de ce genre de situation :

Nous voulons bien convenir de la gêne qui existe entre Cunchy et La Bassée, à cause des travaux d'élargissement, mais nous pensons que la Société Electrique de traction, doit faire un sérieux effort d'organisation...

Dans des périodes analogues à celle d'aujourd'hui, n'avons-nous pas connu avant la guerre, le système des pancartes, qui avait pour base d'enlèvement, la date de chargement...

Pour cette fois nous ne pouvons espérer l'application de ce système pratique.

C'est rapidement, que toute l'activité doit être déployée aux écluses de Douvaines et de Courchelles. A Cunchy, un supplément de traction est nécessaire pour permettre les entassements réguliers des montants.

Il ne s'agit pas d'élucider beaucoup en routine, encore faut-il qu'il ait continué de marcher pour que les charges, venant du canal d'Alre aillent rejoindre vers Meurchin, ceux destinés à la ligne de Paris.

Nous apprenons que pour décongestionner l'amas entre Béthune et Beuvry, l'Administration fera à Cunchy, jeudi 26 et vendredi 27 l'écluse en sens unique, pour les montants.

Nul doute que cette décision apportera des résultats, mais à la condition, toujours, qu'au dessus de Cunchy, l'organisation de la traction soit faite.

Inutile de nous étendre, nous reviendrons plus tard sur cette importante question.

Nous demandons l'application des remèdes que réclame une telle situation, ou sinon des petits manœuvres, chargés 10 jours avant la fermeture de la navigation, ne pourront échapper au chômage de trente jours, prévu, par les Ponts et Chaussées, sur la ligne de Paris.

Les décisions que nous réclamons intéressent le trafic et les besoins d'existence de nombreuses familles bethunoises.

E. VIGNON, Secrétaire du Syndicat de la Petite Batellerie.

Inauguration de la Conférence du Travail à Genève

M. Fontaine, Président du Conseil du B. I. T., a inauguré hier matin la conférence du Travail et a rappelé les grandes questions soulevées à l'ordre du jour : assurances, maladies, liberté syndicale, méthodes de fixation des salaires dans certaines industries.

La délégation française comprend notamment MM. Fontaine et Justin Godart (délégués gouvernementaux), Lambert, Ribot (délégué patronal), Léon Jouhaux (délégué ouvrier).

SITUATION EN FAVEUR DES NORDISTES EN CHINE

Bien que la situation militaire soit encore incertaine, il semble qu'elle évolue, dans le Honan, en faveur de Tchang Tso Lin. Les forces de Fong You Hsiang ont été repoussées à Tsoang de Loyang. Dans la région de Yen-Tchang, les unités ont été contenues. Les troupes nordistes retiennent l'offensive vers Hankow, objectif de toute la stratégie militaire.

Une nouvelle digue s'est rompue à la Louisiane

La digue Mac-Crea, sur la rive orientale de la rivière Atchafalaya, s'est rompue hier matin. 2000 hommes travaillaient à ériger une seconde digue, lorsque la première commença à s'effriter, ce qui a mis fin à tout travail sur la deuxième digue.

A la suite de cette rupture de la digue, la deuxième région de la région sud-est de la Louisiane a déjà été inondée ou va être sous l'eau. Cette région aurait un million et demi d'habitants et une inondation nouvelle occasionnerait sur plusieurs millions de dégâts. Les habitants, au nombre de 100.000, ont reçu l'ordre d'évacuer immédiatement.

Précisions de M. Barthou sur les poursuites contre des députés communistes

Le ministre les a fournies à la commission de la Chambre

La commission chargée d'examiner les demandes de poursuites dont l'objet MM. Doriot, Vaillant-Couturier, Marty, Camamus et Ducoux, députés communistes, a entendu hier matin, M. Barthou, garde des Sceaux.

Le ministre de la Justice a commencé par déclarer que des circonstances exceptionnelles et graves lui avaient fait un devoir d'insister pour son audition et pour la remise personnelle du dossier qu'il avait constitué.

Il n'était pas dans ses intentions, ni par les précédents, de soutenir des accusations par la discussion de preuves, mais il ne sort pas de son rôle en exposant les raisons générales qui avaient déterminé les décisions du gouvernement unanime et solidaire.

L'affaire Doriot Cette déclaration faite, M. Louis Barthou s'est expliqué successivement sur l'affaire Doriot et sur les autres poursuites.

Le dossier Doriot, que le ministre a remis à la commission, est constitué par les documents émanant du ministre des affaires étrangères et du ministre des colonies, qui établissent la campagne d'excitation à la révolte, soit des troupes françaises, soit des populations soumises, en Indochine, au protectorat français. Le ministre de la Justice a particulièrement insisté sur le rapport du 30 mars 1927, où M. Pasquier, gouverneur par intérim de l'Indochine, a groupé une série importante de documents qui complètent et corroborent la demande introduite par le procureur général de Paris.

M. Louis Barthou a demandé à la commission de publier au moins ce rapport, en annexe, pour que la Chambre puisse juger en toute connaissance de cause, les responsabilités encourues par M. Doriot.

Une campagne systématique Quant aux autres poursuites, le garde des Sceaux n'est pas entré dans les détails.

Il a tenu seulement à protester contre le rapproche qui a été fait au gouvernement de poursuites des délits de propagande.

Il ne s'agit pas de doctrines qui auraient droit à la liberté, mais d'une campagne systématique et continue, qui a pour but avoué la désorganisation, par la révolte, des forces de défense nationale.

Cette propagande antimilitariste a préoccupé les ministres de la Marine et de la Guerre, dont les lettres pressantes figurent au dossier du ministre de la Justice.

C'est sur leurs instances répétées, qu'il a fourni les preuves à la commission, qu'il a, en plein accord avec tout le gouvernement, ouvert des poursuites dont il assume hautement la responsabilité.

La question qui se posera devant la Chambre a dit M. Barthou en terminant, est celle de savoir si l'impunité, proposée par l'immunité parlementaire, doit être continuée à des exécutifs qui ont acquis leur mandat d'office de l'élection, ou si l'on doit assurer, par une répression égale pour tous, le respect de la loi et la sécurité nationale.

Les peines déjà encourues Après l'exposé du garde des Sceaux, M. Poincaré a dit que certains membres de la Chambre, dont il crovait simplement devoir rapporter l'impression, s'étonnaient que le gouvernement demandât des poursuites nouvelles sans faire exposer les raisons prononcées définitivement contre certains députés.

M. Barthou a répondu que s'il était interrogé à la tribune, il démontrerait par des documents décisifs que toutes les peines définitives ont été encourues dans tous les ressorts.

Quant aux parlementaires, deux seulement ont été condamnés définitivement. Leur situation est celle-ci :

M. Marcel Cachin a été condamné pour un délit commis en 1927, mais l'incertitude sur l'interprétation de l'amnistie de 1924, par rapport à la loi de 1924, avait décidé les gouvernements précédents à laisser cette catégorie de condamnés bénéficier des dispositions de la loi d'amnistie.

Quant à M. Vaillant-Couturier, ayant eu deux blessures et deux citations, il a été nettement amnistié par la loi.

CONSEIL DES MINISTRES

Au Conseil des Ministres d'hier matin, M. Barthou a fait approuver un projet donnant aux tribunaux correctionnels et aux Cours d'appel, le droit de décerner, par décision motivée, un mandat de dépôt ou un mandat d'arrêt contre un prévenu déclaré coupable de délits et condamné au moins à six mois de prison.

M. Briand a exposé les affaires extérieures et a rendu compte, comme M. Poincaré l'a fait ensuite, de la conversation qu'il avait eue avec M. Tchitchérine.

DIX-SEPT PECHEURS VICTIMES DE LA TEMPETE

Le « Giornale d'Italia » annonce que deux bateaux de pêche ont été jetés par la tempête sur la côte de Calabre, entre Palmi et Bagnara. Dix-sept pêcheurs ont disparu.

VICTIMES DE LA GUERRE CIVILE

En 1914, les divers bâtiments composant l'Asile, étaient construits sur un terrain d'une superficie de 8 hectares environ. Ils comprennent 14 pavillons, une chapelle, une cuisine chauffée à la vapeur, une infirmerie, des bains, une buanderie, une boulangerie, une brasserie, un château d'eau, deux puits artésiens et la ferme avec ses ramises, courtes et un atelier. Avec les terrains de culture, la superficie de la propriété de l'Asile était de 60 hectares en 1914. Près de 1.300 malades étaient en traitement dont 700 enfants agoriques ou idiots. Il ne reste plus actuellement à la charge de l'Asile, que 400 malades, répartis dans 20 établissements différents.

La très vieille et curieuse histoire de l'Asile d'Aliénés d'Armentières dont la reconstitution s'achève

En 1615, cinq habitants d'Armentières se décidèrent à vivre en communauté, sous la dénomination de « Bons Filis ». Ils échurent domicile dans la maison du nommer Pringault, à l'angle de la rue d'Aras (actuellement rue de Lille), et près du couvent des Capucins situé dans la rue portant le même nom.

Sur les cinq personnes, trois étaient occupées à tisser du drap, la quatrième fabriquait des galons en soie et la cinquième apprenait les enfants à lire.

Par la suite, on confia « aux bons filis » des incarcérés des autres communes ayant une conduite licencieuse. L'immeuble de la petite communauté devint ainsi une maison de correction qui ouvrit aussi ses portes « aux repentis » et aux fous.



UN DES PAVILLONS POUR MALADES TRANQUILLES

L'établissement fondé dès lors une rapide prospérité. De nombreux dons en argent et en propriétés furent faits aux « bons filis » qui acquirent ainsi, en même temps que la richesse, une très grande autorité dans la région.

Lors de la Révolution de 1789, ils jouissaient du privilège exclusif de soigner les aliénés dans tout le département. Ils avaient à cette époque 60 malades pour lesquels les familles payaient plus de 300 francs par an.

En 1815, la direction de l'Asile fut confiée à une commission spéciale qui fut remplacée en 1840 par un directeur nommé par le Ministre de l'Intérieur.

La société s'était beaucoup transformée au cours des siècles et comme l'Asile avait continué à fonctionner à travers les diverses tourmentes, on ne savait plus trop qui en était le propriétaire.

Cet état de choses provoqua un différend entre la ville d'Armentières, le Département et l'Etat. L'affaire dura plusieurs années puis finalement le ministre déclara que l'Asile aurait une existence propre et indépendante.

La question de propriété était ainsi réglée. Il y avait à ce moment-là 500 malades dans l'établissement. Les bâtiments se trouvaient toujours au même endroit, en bordure de la rue de Lille. Mais ils avaient été construits à des époques diverses, par des propriétaires différents et pour des besoins différents. L'ensemble des bâtiments ne formait qu'un tout disparate. Le Palais de Justice d'Armentières et les Ecoles des rues de Lille et Gambetta, avant-guerre, étaient des constructions défectueuses et pour des besoins différents.

L'ensemble des travaux se continuèrent jusqu'en 1900, date à laquelle l'Asile se trouvait dans l'état où il se trouvait au moment de la déclaration de guerre.

L'Asile en 1914 En 1914, les divers bâtiments composant l'Asile, étaient construits sur un terrain d'une superficie de 8 hectares environ. Ils comprennent 14 pavillons, une chapelle, une cuisine chauffée à la vapeur, une infirmerie, des bains, une buanderie, une boulangerie, une brasserie, un château d'eau, deux puits artésiens et la ferme avec ses ramises, courtes et un atelier. Avec les terrains de culture, la superficie de la propriété de l'Asile était de 60 hectares en 1914. Près de 1.300 malades étaient en traitement dont 700 enfants agoriques ou idiots. Il ne reste plus actuellement à la charge de l'Asile, que 400 malades, répartis dans 20 établissements différents.

La destruction Le 30 octobre 1914, la ligne de tranchées se fit à environ un kilomètre de l'Asile. Il fallut donc, en toute hâte, évacuer les malades, sous le bombardement. Un long cortège de malheureux inconscients défila par les rues d'Armentières, se dirigeant vers siens et la ferme avec ses ramises, courtes et un atelier. Avec les terrains de culture, la superficie de la propriété de l'Asile était de 60 hectares en 1914. Près de 1.300 malades étaient en traitement dont 700 enfants agoriques ou idiots. Il ne reste plus actuellement à la charge de l'Asile, que 400 malades, répartis dans 20 établissements différents.

La reconstruction Ce fut en 1923 qu'on s'occupa de reconstruire les locaux (exception faite pour la ferme qui fut exploitée aussitôt après la guerre).

Dès le début, les travaux n'eurent pas toute la célérité voulue en raison de la diversité des entreprises. Mais actuellement tout est réuni en une même main, la reconstruction avance à grands pas. On espère que toute la lourde balise sera terminée pour fin 1927.

Les dépenses faites jusqu'à ce jour pour la reconstruction s'élevaient à environ 5 millions ; il en reste donc 15, soit environ les deux tiers.

A noter que cuisines et dortoirs, actuellement terminés, laissent la meilleure impression au point de vue commodité, hygiène, propreté, etc.

Sont également terminés les habitations pour concierges, directeur, médecins-chefs, receveur-économiste, ainsi que des locaux d'administration.

La distribution de l'eau sera assurée dans tout l'établissement par un château d'eau à deux tours. Dans les fondations de chacune entrera une masse de 40.000 kilos de fer en tige, destinée à armer le ciment des fondations.

Un pavillon d'observation Avant-guerre il n'était pas rare de trouver des individus qui, officiellement, avaient été internés dans une maison de santé, en raison d'un état mental douteux, bien que n'étant pas fous.

Pour éviter à ces inconvénients, on a décidé l'installation d'un pavillon d'observation dans lequel les médecins examineront chaque jour les personnes qu'on soupçonnerait atteintes d'aliénation mentale. Tant qu'on sera au pavillon d'observation, on ne sera pas considéré comme interné et l'internement ne pourra être décidé que par les médecins spécialistes affectés à l'observation. Il y aura une sérieuse garantie contre les erreurs possibles concernant les internements après une simple visite médicale.

Comme on le voit, les dévastations produites par la guerre auront des innovations et améliorations qui viendront en compensation de nos ruines.

L'administration de cet important établissement est confiée à une Commission présidée par M. Dron, sénateur du Nord, et la lourde tâche de diriger l'établissement est assurée par M. Folcher, depuis le rétablissement de la direction après-guerre.

Le 30 octobre 1914, la ligne de tranchées se fit à environ un kilomètre de l'Asile. Il fallut donc, en toute hâte, évacuer les malades, sous le bombardement. Un long cortège de malheureux inconscients défila par les rues d'Armentières, se dirigeant vers siens et la ferme avec ses ramises, courtes et un atelier. Avec les terrains de culture, la superficie de la propriété de l'Asile était de 60 hectares en 1914. Près de 1.300 malades étaient en traitement dont 700 enfants agoriques ou idiots. Il ne reste plus actuellement à la charge de l'Asile, que 400 malades, répartis dans 20 établissements différents.

La destruction Le 30 octobre 1914, la ligne de tranchées se fit à environ un kilomètre de l'Asile. Il fallut donc, en toute hâte, évacuer les malades, sous le bombardement. Un long cortège de malheureux inconscients défila par les rues d'Armentières, se dirigeant vers siens et la ferme avec ses ramises, courtes et un atelier. Avec les terrains de culture, la superficie de la propriété de l'Asile était de 60 hectares en 1914. Près de 1.300 malades étaient en traitement dont 700 enfants agoriques ou idiots. Il ne reste plus actuellement à la charge de l'Asile, que 400 malades, répartis dans 20 établissements différents.

La reconstruction Ce fut en 1923 qu'on s'occupa de reconstruire les locaux (exception faite pour la ferme qui fut exploitée aussitôt après la guerre).

Dès le début, les travaux n'eurent pas toute la célérité voulue en raison de la diversité des entreprises. Mais actuellement tout est réuni en une même main, la reconstruction avance à grands pas. On espère que toute la lourde balise sera terminée pour fin 1927.

Les dépenses faites jusqu'à ce jour pour la reconstruction s'élevaient à environ 5 millions ; il en reste donc 15, soit environ les deux tiers.

A noter que cuisines et dortoirs, actuellement terminés, laissent la meilleure impression au point de vue commodité, hygiène, propreté, etc.

Sont également terminés les habitations pour concierges, directeur, médecins-chefs, receveur-économiste, ainsi que des locaux d'administration.

La distribution de l'eau sera assurée dans tout l'établissement par un château d'eau à deux tours. Dans les fondations de chacune entrera une masse de 40.000 kilos de fer en tige, destinée à armer le ciment des fondations.

Un pavillon d'observation Avant-guerre il n'était pas rare de trouver des individus qui, officiellement, avaient été internés dans une maison de santé, en raison d'un état mental douteux, bien que n'étant pas fous.

Pour éviter à ces inconvénients, on a décidé l'installation d'un pavillon d'observation dans lequel les médecins examineront chaque jour les personnes qu'on soupçonnerait atteintes d'aliénation mentale. Tant qu'on sera au pavillon d'observation, on ne sera pas considéré comme interné et l'internement ne pourra être décidé que par les médecins spécialistes affectés à l'observation. Il y aura une sérieuse garantie contre les erreurs possibles concernant les internements après une simple visite médicale.

Comme on le voit, les dévastations produites par la guerre auront des innovations et améliorations qui viendront en compensation de nos ruines.

L'administration de cet important établissement est confiée à une Commission présidée par M. Dron, sénateur du Nord, et la lourde tâche de diriger l'établissement est assurée par M. Folcher, depuis le rétablissement de la direction après-guerre.

Une Américaine proclamée Reine de beauté On mande de New-York que Miss Dorothy Britton, de New-York, a été proclamée reine de beauté au concours international de beauté, auquel participaient 34 jeunes filles, dont 30 de nationalité américaine. Miss France a été proclamée Reine de beauté.

L'aviateur Ch. Lindbergh a été reçu solennellement hier au Palais-Bourbon

Il y fut l'objet de chaudes manifestations de sympathie

Lindbergh ayant conquis l'Atlantique, a maintenant conquis Paris. Cette seconde conquête est évidemment moins méritoire que la première. Mais l'œuvre est une œuvre et elle est accomplie.

Accompagné par un vaillant diplomate et un sympathique ambassadeur M. Myron T. Herrick, le vaillant pilote parcourut gaiement les rues de la capitale, allant de réceptions en réceptions, sans oublier son « Spirit of Saint-Louis » qui se reposa au Bourget.

Hier, l'illustre aviateur a été solennellement reçu au Palais-Bourbon où il fut l'objet de nombreuses manifestations de sympathie.

Visite au « Spirit of Saint-Louis » L'aviateur Lindbergh est arrivé, au Bourget, à neuf heures quinze. Reçu par M. Renvoise, commandant du port, il s'est rendu auprès de son appareil dont les réparations seront rapidement terminées. Il reste à réparer un longeron du fuselage et la béquille, qui avait été brisée au moment de son arrivée.

On a procédé en sa présence à la vérification des plombés apposés sur la machine au départ de New-York. En se retirant, Lindbergh a dû donner, dans le bureau de la compagnie, de nombreux photographes. Il a ensuite parcouru la piste au milieu d'un public nombreux, et a quitté le port, à 11 h. 35, dans la voiture de l'ambassadeur.

Pendant sa présence à l'aéroport, il a été procédé au jaugeage de l'essence contenue dans les réservoirs. Il restait 300 litres.

Au Palais Bourbon

Charles Lindbergh a été reçu l'après-midi officiellement au Palais Bourbon, aussitôt après son déjeuner avec le héros de la première traversée de la Manche en avion.

A 15 heures, une grande acclamation rue de la Croix-Blanche, à Viesly, était dirigée par le président de la Chambre, M. Fernand Bouisson, président de la Chambre des Députés.

Le discours de M. Fernand Bouisson Toujours souriant le jeune et sympathique aviateur salua très aimablement les personnalités qui lui présentèrent M. Fernand Bouisson.

Le Président de la Chambre s'exprima ensuite notamment en ces termes : « La Ville de Paris vous a fait une réception grandiose ; Vous Monsieur l'Ambassadeur parce qu'on connaît vos intentions d'amitié pour la France et l'on sait combien vous l'avez servie ; Vous Monsieur Lindbergh parce que vous êtes un homme qui soutient l'enthousiasme de tous nos concitoyens.

Si vous avez pu parcourir les départements français, vous avez vu dans toutes les villes, dans tous les villages, dans tous les hameaux la même réception, le même accueil.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

Ce n'était pas l'avion de Nungesser et Coli

L'appareil aperçu dans la Manche serait un hydravion anglais

L'espoir qu'avait fait naître le message sans fil du drifter bouillonnais « Saint-Hubert » reçu par l'« Anouëter », quant au sort de Nungesser et Coli, aura été malheureusement déçu.

Hier matin, l'administrateur de la marine de Boulogne n'a reçu aucune nouvelle relative à ce radio, mais les renseignements parvenus au port commandent que l'équipage du « Saint-Hubert » a bien vu un avion à la hauteur d'un vapeur, mais il s'agit de l'hydravion N° 14, appartenant au service de l'aviation maritime britannique, parti du cap Lande-Eud dans la matinée de samedi dernier et disparu depuis.

On ne peut donc reprocher aux marins bouillonnais d'avoir lancé le dit message, puisqu'ils avaient bien observé un hydravion remorqué, et d'avoir donné les détails, qui portaient les couleurs bleu, blanc, rouge. Mais les avions de l'armateur britannique ont également les mêmes couleurs peintes sur leur gouvernail ; dans l'ordre rouge, blanc, bleu, c'est-à-dire les couleurs françaises en ordre inverse.

Le patron du bateau bouillonnais a donc fait son devoir en la circonstance.

De Pinedo ne serait pas aux Açores

L'agence « Stefani » publie une dépêche de Floris, déclarant que les informations de New-York, selon lesquelles l'aviateur de Pinedo serait arrivé à Fayal (Açores) ne sont pas confirmées.

Une autre dépêche de Horta (Açores), à l'Agence Stefani, dit qu'aucune nouvelle n'est parvenue qui soit susceptible de modifier les renseignements précédemment donnés au sujet de l'aviateur de Pinedo.

Tous les rapports reçus concordent sur le point, que le « Santa Maria » continue à être remorqué par un trois mâts portugais, en route pour les Açores.

Coups de feu... et bombardement

Une fois dans la rue, sous les exhortations de sa belle-sœur, Delsart commença à se calmer quand il aperçut son beau-frère Vitrant Léon, 24 ans, qui arrivait à bicyclette.

Delsart fit feu sur le jeune homme qui se réfugia derrière la maison, pendant que le jeune Céline rentrait chez ses parents. Léon Vitrant fut encore à essayer deux nouveaux coups de feu, dont l'un à quatre mètres.

C'est alors que Léon Vitrant qui naturellement n'avait pas été atteint — et pour cause — prit un parti héroïque. S'armant de grosses pierres, il les lança dans la direction de Delsart, qui recula, le revolver à la main. A un moment donné, apercevant son beau-père qui lui donnait un coup de pied dans le dos, Delsart tira le fusil d'un nouveau coup de feu.

Courageusement, M. Vitrant père sortit de sa maison et rejoignit son fils. Les deux hommes se mirent à lancer des pierres dans la direction de Delsart qui, bombardé, et atteint par un morceau de bois dans le cou, dut d'un batto en retraite, non sans avoir lâché deux autres coups de revolver. Il gagna ensuite son domicile, s'y enferma et se mit à l'abri.

L'AUTOMOBILE AU JAPON

L'automobilisme se développe considérablement au Japon comme dans tous les pays du monde. On peut s'en rendre compte par cette photographie prise devant le Parlement japonais, un jour de séance.



L'automobilisme se développe considérablement au Japon comme dans tous les pays du monde. On peut s'en rendre compte par cette photographie prise devant le Parlement japonais, un jour de séance.

A Viesly, un tisseur ivre tenta de revolveriser ses beaux-parents

Fort heureusement, le barillet de son arme ne contenait que des balles à blanc

La commune de Viesly a failli être le théâtre d'un drame sanglant.

Mardi, à 20 heures, les habitants du quartier de la Croix-Blanche, à Viesly, étaient justifiés par des détonations successives d'armes à feu. Voilà ce qui s'était produit :

Une situation qui ne pouvait durer Depuis quelque temps, le nommé Henri Delsart, 33 ans, tisseur à Pesme Blancquart, demeurant rue de Prayelle, reprochait à sa femme, née Marie Vitrant, tisseuse, 24 ans, de dissiper l'argent du ménage dans de folles dépenses. Lundi, apprenant que son épouse était allée le samedi en compagnie de voisins manger des arêtes dans un cabaret de l'endroit, il fit à cette dernière de vifs reproches.

Mardi matin, au lieu de se rendre à son travail, il fit de nombreuses libations dans les cabarets de sorte que vers le soir, il se trouvait dans un état d'ivresse assez avancé.

Lorsqu'il apprit que sa femme, à la suite de la scène de ménage était retournée chez ses parents, il entra dans une véritable fureur. A des personnes de son entourage, il déclara que cette situation ne pouvait durer et entourchant sa bicyclette, il se rendit inconscient à Caudry sur le coup de 19 heures.

Chez l'armurier

En trombe il pénétra chez M. Poulay, armurier, rue de Saint-Quantin, où il fit l'acquisition d'un revolver.

Capotard, l'armurier s'était rendu compte de l'état de surexcitation de son client occasionné par l'ivresse et lui avait dit qu'il ne lui prêtait pas son revolver.

Après avoir obtenu le revolver, Delsart se rendit chez ses parents, où il se mit à leur raconter tout ce qui s'était passé. Les parents de la jeune Céline, qui se trouvaient rassemblés plusieurs membres de la famille pour le repas du soir, sortant le revolver de sa poche, Delsart réussit à leur faire croire qu'il avait tiré sur son beau-père et sur son beau-frère.

Quand l'ivrogne pénétra dans la maison Vitrant, se trouvant rassemblés plusieurs membres de la famille pour le repas du soir, sortant le revolver de sa poche, Delsart réussit à leur faire croire qu'il avait tiré sur son beau-père et sur son beau-frère.

En joue ! Sur ces entrefaites, il se rendit chez son beau-frère, M. Léon Vitrant, 24 ans, tisseur, habitant la Croix-Blanche avec lequel il vit en mauvaise intelligence.

Quand l'ivrogne pénétra dans la maison Vitrant, se trouvant rassemblés plusieurs membres de la famille pour le repas du soir, sortant le revolver de sa poche, Delsart réussit à leur faire croire qu'il avait tiré sur son beau-père et sur son beau-frère.

Coups de feu... et bombardement Une fois dans la rue, sous les exhortations de sa belle-sœur, Delsart commença à se calmer quand il aperçut son beau-frère Vitrant Léon, 24 ans, qui arrivait à bicyclette.

Delsart fit feu sur le jeune homme qui se réfugia derrière la maison, pendant que le jeune Céline rentrait chez ses parents. Léon Vitrant fut encore à essayer deux nouveaux coups de feu, dont l'un à quatre mètres.

C'est alors que Léon Vitrant qui naturellement n'avait pas été atteint — et pour cause — prit un parti héroïque. S'armant de grosses pierres, il les lança dans la direction de Delsart, qui recula, le revolver à la main. A un moment donné, apercevant son beau-père qui lui donnait un coup de pied dans le dos, Delsart tira le fusil d'un nouveau coup de feu.

Courageusement, M. Vitrant père sortit de sa maison et rejoignit son fils. Les deux hommes se mirent à lancer des pierres dans la direction de Delsart qui, bombardé, et atteint par un morceau de bois dans le cou, dut d'un batto en retraite, non sans avoir lâché deux autres coups de revolver. Il gagna ensuite son domicile, s'y enferma et se mit à l'abri.

Les gendarmes de Caudry, prévenus, se rendire